



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture des PIC

Question écrite n° 17798

Texte de la question

Mme Marianne Maximi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fermeture de plusieurs plateformes industrielles du courrier. Les PIC gèrent le tri industriel du courrier et, par leur disposition dans l'ensemble des régions, constituent le premier maillon de l'organisation territoriale de La Poste. Malheureusement, le nombre de PIC est en chute constante. Alors qu'elles étaient 55 il y a 10 ans, elles ne sont plus que 24 à assurer le maillage du territoire. En outre, cinq PIC fermeront d'ici 2026 pour être remplacées pour quatre d'entre eux par une simple plateforme de préparation et de distribution du courrier et l'un en un centre de logistique. La suppression de ces PIC répond à une logique productiviste et de rationalisation des coûts, mais ignore les conséquences de ces fermetures. En augmentant les zones couvertes par les PIC restantes, les liaisons routières pour acheminer le courrier entre les plateformes industrielles et les plateformes de préparation et de distribution du courrier s'en trouvent allongées. Alors que le dernier train postal a été retiré du service en 2015 et que le transport routier de marchandises représente 7,2 % du total des émissions de CO2 françaises, les impacts environnementaux de ces fermetures ne peuvent être ignorés. Par ailleurs, l'allongement des kilomètres parcourus par un courrier pour arriver à son destinataire augmentera le délai d'acheminement du courrier et impactera la qualité de service rendue à ses usagers qu'ils soient particuliers ou professionnels. Enfin, les conséquences de ces fermetures pour l'emploi et sur les conditions de travail des agents sont d'autant plus inquiétantes. 1 330 salariés travaillent actuellement dans les PIC menacées de fermeture. La direction de La Poste reste floue sur les conditions de reclassement, l'octroi de droits à la formation ou la possibilité pour les salariés de partir en retraite anticipée. Rien ne semble non plus prévu pour les salariés en situation de vulnérabilité, dont les agents en restriction d'aptitude ou les salariés en contrat d'insertion. L'incidence de ces fermetures sur les tissus économiques locaux ne peut être non plus ignorée alors que l'entreprise publique travaille notamment avec des établissements et services d'accompagnement par le travail. Aussi, elle souhaite savoir s'il entend maintenir la mission de service public de La Poste et organiser une réunion tripartite sur ces réorganisations entre la direction de La Poste et les représentants syndicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Maximi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17798

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3729

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)